



Madame, Monsieur,

Nous vous demandons dès à présent d'inscrire votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, qui débutera le jeudi 2 Septembre 2021. **Il est vivement recommandé que cette formalité soit effectuée par toutes les familles, même celles qui dans un premier temps n'envisagent pas de faire déjeuner leurs enfants au restaurant scolaire, afin d'éviter tout problème administratif et d'intendance, en cas de changement en cours d'année scolaire.**

Chaque année, tous les enfants doivent être inscrits à nouveau.

Prix des repas pour l'année 2021-2022 :

Tarif unique maternelle et primaire : 4,15 €

Tarif occasionnel : 4.70 €

Facturation

La facturation mensuelle sera basée sur le nombre de repas effectivement pris. **Merci de préciser sur le bulletin d'inscription si votre ou vos enfants déjeuneront (ront) les mercredis, lors desquels il y aurait exceptionnellement école.**

A titre purement indicatif, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif du coût par enfant, en fonction du nombre de repas pris.

	Repas	Coût annuel
4	4 repas par semaine Soit 140 repas sur l'année	581.00 €
3	3 repas par semaine Soit 106 repas sur l'année	439.90 €
2	2 repas par semaine Soit 72 repas sur l'année	298.80 €
1	1 repas par semaine Soit 36 repas sur l'année	149.40 €

Pour toute absence non signalée au minimum 1 jour d'école à l'avance avant 9h30, le repas sera facturé.

Absence prévue le	Prévenir au plus tard le	
Lundi	Vendredi avant 9h30	Absence donnant lieu à une réduction sur facture : - voyage scolaire - sortie scolaire (le restaurant scolaire ne fournit pas le pique-nique) - grève des enseignants - fermeture exceptionnelle de la cantine
Mardi	Lundi avant 9h30	
Jeudi	Mardi avant 9h30	
Vendredi	Jeudi avant 9h30	

De même, pour toute présence non signalée au minimum 1 jour d'école à l'avance avant 9h30 le repas sera facturé 5.50 €.

Pour toute modification, prévenir le restaurant scolaire au 02 51 41 63 08 (répondeur) ou par courriel : restaurantscolaire@boissieredemontaigu.fr et buxia@boissieredemontaigu.fr

Joindre un RIB à l'autorisation de prélèvement bancaire à signer (prévue le 20 de chaque mois) si changement de compte ou nouvelle inscription.